

2016-8042

2017-07-25

POOL SUPPLIES CANADA SUPER ALGAE 40 ALGICIDE LIQUIDE

DÉTRUIT LES ALGUES dans l'eau des Piscines

DOMESTIQUE

NO. D'HOMOL. 32794 LOI SUR LES P.A.

GUARANTIE:

Poly[dichlorure d'oxyéthylène(diméthyliminio)éthylène-(diméthyliminio) éthylène] 40%

Contenu net: 1 L

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Lawrason's Inc.

460 Wycroft Road

Oakville, ON

L6K 2G7

905-842-8300

Distribué par:

Pool Supplies Canada

3230 Mainway

Burlington, ON,

L7M 1A5

POOL SUPPLIES CANADA SUPER ALGAE 40 ALGICIDE LIQUIDE permet de supprimer la croissance des algues dans les piscines. Il est efficace contre les algues vertes, moutardes et autre algues. Pour obtenir de meilleurs résultats possibles, les piscines contenant des accumulations importantes d'algues devraient être nettoyées avant d'utiliser POOL SUPPLIES CANADA SUPER ALGAE 40 ALGICIDE LIQUIDE.

MODE D'EMPLOI

1. Pour les eaux qui ne renferment pas d'algues visibles, la dose initiale sera de 100 ml de POOL SUPPLIES CANADA SUPER ALGAE 40 ALGICIDE LIQUIDE pour piscine par 10 000 litres d'eau de piscine.
2. La dose d'entretien hebdomadaire est de 35 ml par 10 000 litres d'eau de piscine.
3. Dans les eaux qui renferment des algues visibles, surchlorer en suivant les instructions sur l'étiquette du produit de surchloration utilisé et 24 heures plus tard, ajouter la dose d'entretien hebdomadaire.
4. Dans les eaux refermant des algues visibles, lorsque la surchloration n'est pas employée, ajouter 150 ml de POOL SUPPLIES CANADA SUPER ALGAE 40 ALGICIDE LIQUIDE pour piscine par 10 000 litres d'eau de piscine.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux s'il est ingéré. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

ÉLIMINATION

Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas réutiliser le contenant vide. Recycler si possible ou éliminer conformément aux règlements locaux et provinciaux. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:

Toxique pour les organismes aquatiques.